

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EST EN PLACE A FLAVIGNAC.



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Octobre
2013
N°76

Conseil municipal :**Maire :**

Claudine Pradier

Maires adjoints :

Christine Sazerat
Christian Desroche
Alain Passerieux
Christophe Lagneau

Conseillers municipaux :

Jean-Michel Fleurat
Patrick Précigout
René Paraud
Ludovic Baylet
Lucienne Gayot
Valérie Bethoule
Bernadette Huertas
Yves Granet
Brigitte Marchive
Christophe Lechevallier

Bulletin municipal :**Responsable de la publication :**

Claudine Pradier

Comité de lecture :

Maryline Basset-Labidoire
Valérie Bethoule
Colette Malagnac
Gaston Nouaille

Saisie des textes :

Sandra Lamargot

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.

Le mot du maire

La rentrée s'est bien passée et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'est déroulée sans encombre. Les enfants peuvent désormais découvrir la langue anglaise et la musique, mais aussi bénéficier différemment de la bibliothèque et avoir des activités enrichissantes au sein de l'accueil de loisirs et ce avec la participation gratuite de la Communauté de Communes. Il nous a fallu pour cela effectuer le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet, en la personne de Morgane Bernardaud que l'on employait déjà à temps partiel pour effectuer la garderie. La participation de l'Etat, et peut-être du Conseil général, pour cet emploi diminuera considérablement le coût pour la Commune. Morgane sera mise en partie à disposition de la Communauté de Communes pour l'accueil de loisirs qui donc paiera aussi une partie du salaire. Nous nous sommes engagés à lui assurer une formation qualifiante et cette embauche est réalisée pour trois ans.

La redevance incitative pour les ordures ménagères s'est concrétisée par la distribution des bacs. Nous sommes les premières communes avec Lavignac à en bénéficier. Comme on a pu vous le dire lors de votre venue, ces bacs ne seront opérationnels pour la levée et la pesée que lorsque le camion adéquat sera en circulation, probablement en janvier. Mais vous pouvez d'ores et déjà vous en servir. 2014 sera une année blanche où tout se calera en fonction des remarques que vous pourrez faire remonter à la Communauté de Communes. Vos élus seront aussi là pour assurer le relai et vous renseigner le mieux possible. N'hésitez pas à vous manifester.

Les derniers travaux prévus dans cette mandature sont en train de se réaliser. Quatre portions de route ont été regoudronnées. La réfection complète de la chaussée dans le village de Busserolles après les travaux d'assainissement est imminente. L'étude préalable pour la réfection de la station d'épuration du bourg va être lancée. Nous sommes juste en attente de la notification de subventions.

En relation avec la Communauté de Communes, les travaux pour la réalisation de la boucherie vont bientôt débiter. L'appel d'offres a été validé en Conseil communautaire.

Ces bientôt six années écoulées ont été riches en activités, en travaux (vous pouvez relire tous les Bulletins parus) et ont fait évoluer la Commune dans le sens de la modernité pour relever le déficit toujours d'actualité du maintien du tissu économique du territoire. Nous nous sommes souvent battus pour maintenir une offre complète de commerces, d'artisans et de services (Coop Atlantique qui pensait fermer son magasin, la Poste toujours en sursis, l'usine qui a retrouvé un locataire florissant, sans parler de la classe que l'on voulait nous fermer alors que tout annonçait une augmentation d'effectif !). Bien-sûr, il reste beaucoup à faire. Ce n'est jamais assez, mais comme je l'ai souvent dit, et d'autres l'ont dit avant moi, Flavignac n'est pas une Commune très riche et il faut rester raisonnable dans nos investissements comme dans nos dépenses de fonctionnement pour que la Commune garde son pouvoir d'attraction par des finances saines avec des prélèvements d'impôts les plus bas possible.

Bonne lecture.

Claudine PRADIER.

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 24 mai 2013 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive.

Absents : Huertas, Lechevallier.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

- **Acquisition de matériel**

Il s'avère nécessaire, au vu du nombre de tout petits enfants, d'acheter d'autres chaises pour la cantine.

D'autre part, le four doit être changé.

Après consultation (procédure adaptée) de plusieurs entreprises pour ces acquisitions, il est décidé de retenir les offres suivantes:

- pour les chaises : société Delagrave pour un montant de 843,60 euros HT.
- pour le four : société Tout pour le froid pour un montant de 4 017 euros HT.

- **Contrat photocopieurs**

Le contrat des photocopieurs de l'école et de la mairie va arriver à échéance dans le courant de l'année 2013. Des devis ont été demandés à plusieurs sociétés.

Le Conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise Eurold Bureautique qui comprend pour du matériel neuf :

- un photocopieur numérique couleur pour la mairie et un photocopieur numérique noir et blanc pour l'école
- le contrat de location réalisé pour une durée de 21 trimestres avec une redevance trimestrielle de 455 euros HT.
- la maintenance rémunérée en fonction du coût de la copie qui comprend les cartouches de toner, les unités images, l'unité de fixation, les pièces détachées, les déplacements et la main d'œuvre.

Afin de solder le contrat en cours, le dernier trimestre de location fera l'objet d'un avoir par la société Eurold.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette proposition avec la Société Eurold Bureautique.

- **Composition de l'assemblée délibérante des communautés de communes**

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Monts de Châlus arrêtés le 16 février 2011 par le représentant de l'Etat dans le département ;

Vu la proposition du bureau de la Communauté de Communes relative à la composition de l'assemblée communautaire ;

Considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, complétée par la loi relative à la représentation communale dans les Communautés de

Communes et d'agglomération du 31 décembre 2012, a modifié les dispositions relatives à la composition des assemblées délibérantes des Communautés de Communes et d'agglomération ;

Considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a prévu qu'au plus tard six mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux, il est procédé à la détermination de la composition des organes délibérant selon les modalités fixées à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce qui implique que l'échéance pour la délibération des Conseils municipaux des communes membres d'une Communauté de Communes ou d'agglomération est fixée au 30 juin 2013 ;

Le Conseil municipal décide de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Châlus égal à 28 délégués et de fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :

Châlus	6 délégués
Bussière-Galant	4 délégués
Dournazac	4 délégués
Flavignac	4 délégués
Les Cars	4 délégués
Pageas	4 délégués
Lavignac	2 délégués

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tel le Syndicat d'énergies auquel la Commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Elle propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013,
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 25,99 %.

Le Conseil municipal adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour un montant de 193 euros.

Demande de subvention – Ap’Nez

La Compagnie Ap’Nez informe la Commune par courrier du développement de ses activités. L’association va mettre en place un spectacle itinérant où vont se mélanger spectacles de cirque et cuisine. Le tout se déroulera sous un chapiteau de cirque lui appartenant.

La Compagnie demande une subvention exceptionnelle à la Commune.

Au vu de l’évolution et du développement de cette association et pour l’encourager, le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros à la Compagnie Ap’Nez.

Travaux église

Pour limiter l’humidité dans le mur nord du clocher de l’église, les bâtiments de France nous ont conseillé la pose d’une gouttière sur une partie du toit du clocher.

Une consultation a été réalisée (procédure adaptée) pour ces travaux.

La proposition moins et mieux disante est celle de l’entreprise Blanchon pour un montant de 3 300 euros HT.

Le Conseil municipal décide de choisir cette proposition.

Edifice menaçant ruine – Eynanças – Autorisation d’ester en justice

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l’avancement du dossier concernant l’immeuble menaçant ruine dans le village d’Eynanças.

Devant le silence du propriétaire, la Commune va devoir demander la démolition auprès du Tribunal de Grande Instance.

Madame le Maire demande l’autorisation de pouvoir ester en justice et de pouvoir faire représenter la Commune par un avocat.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à ester devant le Tribunal de Grande Instance et à choisir un avocat pour représenter la Commune.

Création d’un poste dans le cadre du dispositif des emplois d’avenir

Le dispositif des emplois d’avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l’insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l’attribution d’une aide de l’Etat liée à l’engagement de la collectivité en matière d’accompagnement du jeune (poste créé dans le domaine périscolaire, tutorat, formation...)

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d’un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d’accompagnement dans l’emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l’emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est normalement de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le Conseil municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d’avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : activités périscolaires pour la Commune et la Communauté de Communes des Monts de Châlus
- Durée du contrat : 36 mois

- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures annualisées (24 heures hebdomadaires pour la Commune et mise à disposition auprès de la Communauté de Communes pour 11 heures hebdomadaires) avec remboursement de la rémunération et des frais divers (formation...) au prorata du temps de travail et après déductions des aides de l'Etat.
- Rémunération : SMIC

et autorise Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Avenants aux contrats d'approvisionnement en gaz du groupe scolaire – des salles Saint-Fortunat – des vestiaires du stade

Vu la délibération du 12 septembre 2008 concernant la signature de contrats avec la société Antargaz pour l'approvisionnement en gaz du groupe scolaire, des salles Saint-Fortunat et des vestiaires du stade, la société Antargaz propose une baisse du tarif du gaz pour l'ensemble des contrats.

Cette proposition sera validée par la signature d'avenants pour chacun des contrats d'approvisionnement en gaz du groupe scolaire, des salles Saint-Fortunat et des vestiaires du stade.

Vente de terrain – Enquête publique

Madame le Maire indique que des personnes l'ont contacté pour des acquisitions de terrains :

M. Christian Delhoménie pour un chemin situé en limite de commune (avec la commune de Pageas) et M. Jean-Claude Peyrichoux pour une portion de voirie située à Tivagnas (délibération du 9 décembre 2011).

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à faire procéder à une enquête publique, à nommer un commissaire enquêteur et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette enquête.

Réforme des rythmes scolaires

Pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013, des activités périscolaires vont être organisées.

Une partie de ces activités va être assurée par la Communauté de Communes des Monts de Châlus (centre de loisirs, médiathèque).

D'autres activités vont être organisées par la Commune en alternance avec l'activité « médiathèque ».

Après prospection, la Commune proposera de l'éveil à la musique et la découverte de l'anglais.

Ces activités seront assurées par des personnes compétentes rémunérées par la Commune. Précisons que toutes ces activités seront entièrement gratuites pour les familles.

Questions diverses

- **Feu d'artifice du 15 août** : la société Auterie a été choisie pour 2013. Elle propose le feu d'artifice pour un montant de 6 200 euros TTC.
- **Jury des maisons fleuries** : Patrick Précigout, René Paraud, Brigitte Marchive, Christine Sazerat et Lucienne Gayot.

CONSEIL MUNICIPAL du 19 juillet 2013 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive, Lechevallier.
Absente : Huertas.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• **ORDRE DU JOUR :**

Travaux de voirie

Une consultation (procédure adaptée) a été réalisée pour des travaux de grosses réparations de voirie communale et pour les travaux préparatoires (fossés).

Les travaux préparatoires au renforcement de la voirie (fossés et accotements) seront réalisés par l'entreprise Teyssier pour un montant de 3 889,09 euros HT.

Les travaux de renforcement de la voirie seront réalisés par l'entreprise Colas pour un montant de 41 721,05 euros HT.

Ces travaux concerneront les routes des Maingoux, des Cheyroux, de la Petite Lambaudie et la portion de route comprise entre le croisement de la route de la Terrade au Puy-Renon et celui de Poignade à Eynanças, soit 1 774 mètres linéaires.

Cantine scolaire - Tarifs à compter de septembre 2013

Vu la délibération en date du 4 septembre 1995 instituant les tarifs appliqués pour les repas de la cantine scolaire, le Conseil municipal décide de fixer les prix comme suit à compter de septembre 2013 :

- 2,32 euros le repas avec paiement par système d'abonnement au demi-trimestre ;
- 3,25 euros le repas avec paiement sur décompte, selon les repas consommés ;
- 5,36 euros le repas, pour les maîtres et autres personnes ;
- 2,32 euros le repas pour les jours de grève et les jours de neige (notamment pour les enfants qui sont scolarisés aux Cars et qui ne peuvent pas prendre la navette).

CIAS – ALSH « Bouge Tes Loulous » - Convention relative à l'acquisition d'équipements et mobiliers

Il convient de signer une convention relative à l'acquisition d'équipements et de mobiliers, entre le CIAS des Monts de Châlus et la Commune.

L'achat du petit matériel pédagogique se fera selon les nécessités de chaque partie et ne sera pas mis en commun.

Pour tout nouvel achat, utilisé aussi bien par la garderie périscolaire et par l'accueil de loisirs « Bouge Tes Loulous », les deux parties s'engagent à partager la dépense de la façon suivante :

- CIAS des Monts de Châlus : prise en charge de la dépense à 52 % ;
- Commune de Flavignac : prise en charge de la dépense à 48 %.

Ce qui correspond au temps d'utilisation de chacun.

Chaque année, un programme prévisionnel d'acquisition d'équipements et de mobiliers est établi en concertation. Sur la base de ce programme, les deux parties signataires conviendront des investissements retenus et des modalités de prise en charge.

Matériel concerné :

- Equipement pour sécuriser les locaux ;
- Equipement pour favoriser l'autonomie, l'épanouissement et le bien-être des enfants ;
- Jeux et jouets partagés.

La convention relative à l'acquisition d'équipements et de mobiliers prend effet à compter du 1^{er} août 2013 pour une durée d'un an. Elle sera renouvelable par tacite reconduction.

Prêt de salles – Cadanses Folk

Suite à un courrier de l'association Cadanses Folk demandant la gratuité pour l'utilisation de la salle des fêtes lors d'une veillée qui aura lieu le 23 novembre 2013 (cette manifestation étant elle-même gratuite), le Conseil municipal décide de mettre à disposition gratuitement la salle.

Seuls les frais de chauffage seront demandés compte tenu de l'utilisation en période hivernale.

- 23^{ème} édition des 12 heures à vélo

Vu le courrier de l'Union Cycliste de Flavignac concernant une demande de matériel et la possibilité d'offrir une nuitée gratuite aux concurrents qui séjourneront au camping lors de la 23^{ème} édition des 12 heures à vélo qui se déroulera le 4 août 2013, le Conseil municipal accepte le prêt de matériel pour les 12 heures à vélo ainsi qu'une nuitée gratuite au camping pour deux personnes maximum par équipe, sur réservation, et dans la limite des places disponibles.

Regroupement pédagogique intercommunal – ATSEM – Convention mise à disposition – Avenant

La commune de Les Cars met à disposition auprès de la commune de Flavignac, dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, une ATSEM principale de 1^{ère} classe (convention à compter du 1^{er} septembre 2012 pour une durée de trois ans renouvelable). Elle exerce ses fonctions sur la base d'un service hebdomadaire de 25,12 heures.

Suite à la réforme des rythmes scolaires qui va s'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2013, les horaires de son emploi du temps vont être modifiés (travail le mercredi matin). Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer avec la commune de Les Cars l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'une ATSEM auprès de la commune de Flavignac.

Travaux d'assainissement à Busserolles – Avenant

La route, suite aux travaux d'assainissement du village de Busserolles, étant beaucoup plus abîmée que prévu, il est nécessaire de voter un avenant pour couvrir la totalité de ces travaux.

Le Conseil municipal décide d'approuver l'avenant proposé par le groupement d'entreprises Pradeau TP et CMCTP pour un montant de 3 050 euros HT.

Questions diverses

- **SIAEP Vienne-Briance-Gorre** : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2012.

Avis aux nouveaux habitants

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste et les coordonnées de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

Objets trouvés

Beaucoup d'objets trouvés suite, par exemple, à des manifestations sur la Commune ou des locations de la salle des fêtes sont rapportés au secrétariat de mairie.

Si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie, peut-être vous y attend-il tout simplement !

Rappel de réglementation

Elagage des arbres

Il est rappelé aux propriétaires d'arbres jouxtant le domaine public qu'un entretien régulier doit être effectué (article R116*2 du Code de la Voirie Routière).

En effet, l'élagage des branches permet de ne pas entraver la circulation de véhicules tels que le camion d'ordures ménagères, les cars de transports scolaires, etc. et, bien sûr, d'éviter des coupures d'électricité et/ou de téléphone lors de coups de vent.

De plus, l'humidité conservée par la présence des branches favorise la dégradation des routes et ne permet pas le dégel en hiver.

Certaines routes comme celle de Leugratte, celle de Lambaudie au Maine ou celle de l'Estrade à Sainte-Catherine sont particulièrement concernées.

Les riverains doivent élaguer leurs arbres qui souvent frottent la carrosserie des camions ou même du bus de ramassage scolaire.

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans*
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SGA
SERVICES DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.72

email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr (**Nouvelle adresse**)

ou consulter le site internet : <http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

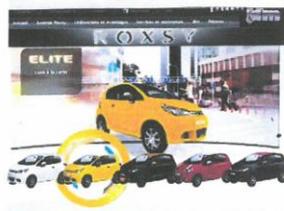
Cours de musique



Comme les années précédentes, des cours de musique pour adultes et enfants (guitare, piano et clavier électronique) sont assurés à la salle des fêtes depuis la rentrée de septembre du lundi au jeudi.

Pour tout renseignement : ☎ 05.55.39.76.75 ou 06.10.91.07.78.

Nouveau à Flavignac



GARAGE BOBEAU

17 AV DES CHABANNES 87230 FLAVIGNAC



VOITURE / VSP
MOTOCULTURES
CYCLE / CYCLO

Horaire D' ouverture:
du Mardi au Samedi
de 9h a 12h30
et de 14h30 a 19h



TEL:05 55 78 56 21

BAR

des
Délices
de Flavignac

Le charme
d'une vieille
grange !
espace
littéraire



Boissons
régionales ,
bar à vins ,
toutes boissons !
3 place Saint Fortunat
(place de l'église)
FLAVIGNAC

Aux Fantaisies de Sandrine
Tous produits de beauté

A domicile, Internet et sur les marchés

Appellez moi au
06.73.12.43.39

Blaigne Sandrine



Maisons fleuries 2013

*Résultats du concours
Maisons et fermes fleuries
Suite au passage du jury
communal le 6 juillet 2013*



1^{ère} catégorie

Maison avec jardin

- 1- Antonio De Almeida - Lafarge
- 2- Daniel Marchive - La Borde
- 3- Michel Vautier – Les Bouèges
- 4- Bernadette Jenner - 17 rue Jean Rateau
- 5- Nicole Darthout - 86 rue Pasteur
- 6- Ludovic Baylet - 53 rue Mozart
- 7- François Gayot - 47 route de Rilhac
- 8- Damien Guyot - 2 passage Parmentier
- 9- Marie-Christine Fleurat - 18 rue des Palennes
- 10- Bernard Dumont - 16 rue Haute du Bourg
- 11- Monique Gayot - 5 rue Pierre Loti
- 12- Alain Piquet - 15 rue Mozart
- 13- Christian Desroche - 49 rue Victor Hugo
- 14- Patrick Lagorce - Les Chabannes
- 15- Frédéric Beauvais - La Ribière
- 16- Jean-Marc L'Orphelin - Foulénoux
- 17- Daniel Peyrache - Les Grands Monts

2^{ème} catégorie

Décor floral installé sur la voie publique

- 1- Catherine Favaro - 40 rue Jean Moulin

3^{ème} catégorie

Balcon ou terrasse

- 1- Thierry Klein – La Ribière
- 2- Jean René Fleurat – Rue de la Ribière
- 3- Jacqueline Achard – Beyrand

4^{ème} catégorie

Fenêtres et murs

- 1- Jean Leblanc – 18 rue Pasteur

8^{ème} catégorie

Fermes fleuries

- 1- Francis Pradier – La Petite Estrade
- 2- Guy Sainte-Catherine - Poignade

ADIL

L'ADIL 87 vous informe et vous conseille gratuitement en matière de logement

L'ADIL 87 délivre environ 10 000 consultations chaque année dans le **domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement**.

Les conseils juridiques :

- **Relations propriétaires-locataires** : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer ...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, syndic ...
- **Relations de voisinage** : bruit, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux ...
- **Accession à la propriété** : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres ...

Les conseils financiers et fiscaux :

- **Conseils financiers et fiscaux en accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts, ...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'Anah, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, ...

Des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Bellac	2 ^{ème} & 4 ^{ème} mardi	9h30-12h30	Maison du Département
Bessines	1 ^{er} & 3 ^{ème} mardi	9h30-12h00	Maison du Département
Bujaleuf	3 ^{ème} mardi	14h15-16h45	Mairie
Châteauneuf la Forêt	1 ^{er} mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1 ^{er} mardi	14h00-15h30	Mairie
Saint-Junien	1 ^{er} & 3 ^{ème} jeudi	9h30-12h00	Maison du Droit
Saint-Yrieix	2 ^{ème} & 4 ^{ème} jeudi	9h30-12h00	Maison du Département
Magnac Laval	2 ^{ème} & 4 ^{ème} mardi	14h00-16h30	Maison du Département
Cussac	1 ^{er} & 3 ^{ème} jeudi	14h00-16h30	Mairie
CAF	2 ^{ème} & 4 ^{ème} jeudi	14h00-17h00	Caisse d'Allocations Familiales

Un site internet : www.adil87.org

Il met en valeur l'information locale développée par notre organisme à travers des rubriques telles que « Se loger en Haute-Vienne », les "Publications de l'ADIL 87" et la création de nouvelles rubriques sur le logement indigne ou les impayés de loyer.

Il contient de nombreux modèles de lettres types.

Il fait l'objet d'une veille juridique régulière permettant aux internautes de connaître les dernières nouveautés législatives et réglementaires.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

(Les mardis et jeudis uniquement sur rendez-vous)



ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
DE LA HAUTE-VIENNE

Communauté de Communes des Monts de Châlus

BADGES DE DECHETTERIE

RAPPEL

Afin d'accéder aux déchetteries de Châlus et Nexon, tous les habitants de la Communauté de Communes des Monts de Châlus doivent être munis d'un badge qui devra être présenté au gardien à chaque passage.

Pour faire une demande de badge d'accès (gratuit), vous pouvez :

- vous présenter directement à la déchetterie de Châlus muni d'un justificatif de domicile (facture EDF, de téléphone, d'eau...);
- remplir le formulaire de demande ci-dessous.

Les cartes seront réalisées et mises à disposition à la déchetterie de Châlus.



Demande de badge d'accès à la déchetterie par un particulier

Civilité : <input type="checkbox"/> Monsieur		<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle
Nom :	_____	Prénom :	_____
Adresse:	_____		
Code Postal :	_____	Commune :	_____
Téléphone :	_____	Mail :	_____

Relais Assistantes Maternelles des

monts de chalus

A compter du 5 septembre 2013

Centre Intercommunal
d'Action Sociale



Accueil sur Rendez-vous

le mardi matin et le mercredi toute la journée

Temps d'animations (Assistants maternels/enfants)

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h30

Pour les parents, c'est :

- un lieu d'information et de ressources sur les droits et devoirs d'employeur.
- un accompagnement dans la recherche d'un mode de garde et dans les démarches administratives liées à l'accueil du jeune enfant.

Pour les assistants maternels, c'est :

- un temps de professionnalisation au travers d'ateliers, de réunions et d'une documentation pédagogique,
- un temps de rencontre et de partage avec les autres professionnels du territoire,
- un temps d'échanges et d'observation avec les enfants dans un environnement différent et adapté,
- un lieu d'information et de ressources sur les droits, obligations et statut de salarié.

Pour les candidats à l'agrément, c'est :

- un lieu d'information sur les conditions d'obtention de l'agrément.

Les communes couvertes par le Relais Assistantes Maternelles :

Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Les Cars, Pageas

Pour tous renseignements, contacter l'animatrice du RAM au : 05.55.42.84.72

le bourg 87230 LES CARS - ram@montsdechalus.fr



En partenariat avec



Associations

GYM FORME POUR TOUS

Nouveauté cette année pour l'association Gym Forme pour Tous : la BOKWA!

Le Bokwa est un nouveau concept de fitness venu tout droit des Etats-Unis. Cousin de la célèbre Zumba, c'est un mélange de boxing, de danse africaine et de capoeira qui se pratique en groupe et fait de plus en plus d'adeptes.

On alternera l'année au rythme des envies : Zumba / Bokwa et Step.

Le Pilates reste au programme pour les adeptes du bien être et du renforcement musculaire.

Vous pouvez consulter le planning sur le blog : fitness-87.blogspot.com
et/ou tél : 06.85.27.52.90.

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

L'intersaison est toujours un moment d'incertitude et même parfois de doute.

La saison 2013/2014 est lancée et l'ASF va de nouveau participer au championnat de 5^{ème} division, ayant échoué d'un rien la saison dernière.

Certains joueurs ont quitté le club pour se rapprocher de leur domicile ou pour des raisons professionnelles. D'autres sont partis dans des clubs voisins pensant peut-être y trouver un mieux par rapport à ce qu'ils ont vécu ici. La vie est ainsi faite mais heureusement, de nouveaux joueurs sont venus pour défendre nos couleurs et il y a encore des recrutements en cours.

Une saison est longue et un manque d'effectif peut se révéler crucial, comme la saison dernière durant laquelle nous avons été défaits 2 fois car en infériorité numérique, cela nous coûtant la montée.

Une partie du bureau a été renouvelée, le président et le trésorier ayant démissionné et quitté le club.

Nous invitons donc toutes les personnes ayant envie de pratiquer le football ou ayant envie d'intégrer notre association à se manifester en prenant contact avec le secrétaire Jean-Pierre Paraud au 05.55.39.15.66.

Nous attendons encore cette année au bord du stade les fidèles supporters qui nous soutiennent et qui nous encouragent à continuer.

Un merci à la municipalité pour son aide et son soutien.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et CINEMA



Les cours de gymnastique ont lieu à la salle des fêtes de Flavignac :

- **le lundi de 20h à 21h15**, animés par Marie Petit, animatrice de gymnastique volontaire. Ils s'adressent à un **public adulte**.
- **le jeudi de 15h30 à 16h30 pour les Séniors**, animés par Carmen Labrousse, animatrice de gymnastique volontaire.

Les séances sont basées sur une même trame mais varient toutes les semaines. Pendant une heure, vous pratiquerez un **échauffement**, des **jeux collectifs**, des **enchaînements dansés**, du **cardio**, du **renforcement musculaire** et des **assouplissements** par l'intermédiaire d'exercices variés et adaptés si besoin.

Au cours du lundi, durant les 15 dernières minutes, vous êtes invités à un **moment de détente**. Tout ce travail s'accompagne de bonne humeur !

Venez avec une amie ou un ami, les 2 premières séances vous sont offertes.
Pour tout renseignement, tél au 05.55.39.18.80.



CINEMA

A partir du mois d'octobre, les séances de cinéma reprennent, toujours avec le numérique que nous avons testé avec beaucoup de plaisir avec le film « POPULAIRE » en juin.

Les séances auront lieu les 2^{ème} mercredi de chaque mois à 20h30 à la salle des fêtes.

Voici les dates : 9 octobre 2013, 13 novembre 2013 et 11 décembre 2013.
Le titre des films sera communiqué dès que possible.



CADANSES FOLK

CADANSES FOLK, association née à Flavignac en 1997, a pour but de promouvoir les musiques et danses traditionnelles (scottisch, mazurka, sautière, polka, bourrée, rondeau, cercle, valse...) de diverses régions (Limousin, Auvergne, Berry, Gascogne, Bretagne...).

Une cinquantaine d'adhérents se retrouvent à la salle des fêtes de Flavignac, un mardi sur deux, de 20h30 à 22h30.

Pendant une heure et demie, l'animatrice enseigne les danses à l'aide de CD et la dernière demi-heure est consacrée à un petit bal animé par les musiciens (qui répétaient dans une autre salle) : accordéons diatoniques, vielle à roue, cornemuse, flûte, violon, percussions.

Depuis quatre ans, l'association organise une soirée de la Saint-Sylvestre où chacun apporte son panier-réveillon et où les musiciens présents jouent à tour de rôle pour les danseurs.

Depuis deux ans, le groupe participe à la fête de la musique sur la place du Général de Gaulle à Flavignac.

Ateliers les mardis 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre, 5 et 19 novembre, 3 et 17 décembre, 14 et 28 janvier, 11 et 25 février, 11 et 25 mars, 8 et 22 avril, 6 et 20 mai, 3 et 17 juin.

Bals les samedi 23 novembre, mardi 17 décembre, mardi 31 décembre, samedi 8 mars, samedi 14 juin, mardi 17 juin.

Tarifs de l'adhésion pour l'année :

Adulte : 40 €

Couple : 60 €

Etudiant : 20 €

Demandeur d'emploi : 10 €

Enfant (- de 16 ans) : gratuit

Pour tout renseignement :

Annick Lénard (en français) : 05 55 05 04 85 – 06 07 37 28 59

Cara Samways (in english) : 05 55 78 54 20

Ou le site internet : "<http://www.cadansesfolk.org/>"

N'hésitez pas à passer voir de quoi il s'agit, deux séances sont gratuites pour vous faire une idée.



UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Le 4 août 2013, pour la 23^{ème} année consécutive, Flavignac a vibré au rythme des 12 heures à vélo et une fois encore 218 cyclistes venus de toute la France ont animé cette épreuve devenue mythique.

Merci à nouveau à tous nos partenaires institutionnels et privés qui permettent d'assurer cette animation ainsi qu'à tous les habitants pour avoir accepté les contraintes nécessitées par le déroulement de la compétition.

Un seul regret, celui de voir une nouvelle manifestation imposée par des responsables en concurrence dans un bourg trop proche.

Mais le rendez-vous important est maintenant celui du **20 octobre 2013 avec la 19^{ème} édition de la Fête du Cidre**, fête devenue incontournable.

C'est une foire artisanale avec plus de 70 exposants dans des domaines très variés : des produits naturels aux livres régionaux, un immense vide-greniers dès 8 heures du matin et des animations nombreuses (groupe folklorique, attelages de chiens de traîneaux, promenades en dromadaires).

C'est cela la Fête du Cidre, sans oublier le manège pour les petits et, bien évidemment, la fabrication sur place du cidre pressé avec des pommes ramassées sur des pommiers traditionnels non traités.

L'entrée de la fête est toujours gratuite.

Sur place, une restauration rapide permet de déguster des produits régionaux.

La Fête du Cidre à Flavignac, place de Diethenhofen et au bord du lac Saint-Fortunat, le 20 octobre 2013, c'est la fête des produits naturels, de l'authenticité et du savoir-faire de notre région.

AMICALE DU 3^{ème} AGE

Le voyage en Dordogne prévu le 28 juin est reporté au 17 septembre.

Au programme : visite de la maison forte de Raignac, déjeuner et, l'après-midi, visite guidée du village du Bournat. Départ de Flavignac à 8 heures et retour prévu à 20 heures.

Le pique-nique du 6 août a été apprécié par toute l'assemblée. Nous étions 70 convives.

Le thé dansant avec Philippe Leysse est fixé au 22 septembre. Les réservations peuvent être faites auprès du Président au 05.55.36.07.58 ou de Marie au 05.55.39.10.53.

Le repas de fin d'année, préparé par Martine Blanchet, sera le 3 novembre à la salle des fêtes. Réservations auprès de Raymonde au 05.55.39.14.51.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter :

- Robert Carteau au 05.55.36.07.58
- Michel Fleurat au 05.55.39.18.58

Tous les mercredis, belote à partir de 14 heures.

Tous les premiers mardis de chaque mois, réunion générale à 14 heures 30.

Nous vous rappelons que toutes ces activités sont ouvertes à toutes et tous, adhérents ou non.

Le 26 janvier 2014 aura lieu un thé dansant avec Philippe Leysse.



COMITE DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN

Pour le week-end de Pentecôte, nous avons reçu nos amis de Dietenhofen. Cette rencontre amicale a surtout permis des échanges prolongés en famille.

Arrivés en milieu de matinée le samedi, ils furent accueillis par le verre de l'amitié à la mairie, puis installés dans les familles.

Le dimanche matin, une partie du groupe participa à la célébration œcuménique en l'église de Châlus. Puis, le programme libre permit à plusieurs familles, soit de se retrouver autour d'une bonne table, soit de partir visiter la région.

Le lundi après-midi, nous nous rendîmes à Limoges, et partagés en deux groupes, nous effectuâmes la visite commentée de la ville en petit train touristique, puis une visite au musée des Beaux Arts guidée et commentée par Jean François Boyer et traduite par Maria Schreiner et Gabi Huber.

En soirée, nous nous retrouvâmes à la salle des fêtes pour prendre le repas en commun et terminer ce séjour dans une ambiance toujours aussi conviviale et fraternelle et c'est avec grand plaisir que nous avons accepté l'invitation de nos amis pour une rencontre à Dietenhofen au printemps 2014.

Tous nos remerciements vont aux bénévoles pour l'organisation de ces trois jours ainsi que pour la préparation de la salle et le service du dîner confectionné par les familles.

Cette rencontre a permis, encore une fois, de tisser des liens entre des familles nouvellement adhérentes dans les deux communes et qui ont hâte de se retrouver l'an prochain.

Notre prochaine rencontre se fera à Flavignac, pour le **marché de Noël**, qui aura lieu le **SAMEDI 30 NOVEMBRE** à la salle des fêtes.

Nous attendons une délégation de Dietenhofen bien chargée en spécialités franconiennes que vous pourrez acheter ou déguster sur place tout au long de la journée avec des animations musicales bavaroises.

Venez nombreux, en famille ou entre amis !

N'oubliez pas que vous pouvez encore intégrer le groupe qui suit des cours d'initiation à la langue et aux coutumes allemandes.

Les co-présidents, Eric Coussy 05.55.36.08.32 et Annie Passerieux 05.55.39.14.67 se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement sur les activités du Comité de Jumelage.

Fêtes et manifestations



NOVEMBRE

Dimanche 3 : Repas de fin d'année par l'Amicale du 3^{ème} Age

Dimanche 10 : Raid et randonnée VTT « Les Feuillardiers » par l'UCF

Mercredi 13 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Samedi 16 : Repas de l'ACCA

Samedi 23 : Veillée par Cadanses Folk

Samedi 30 : Marché de Noël toute la journée par le Comité de Jumelage conjointement avec la Commune (nombreux exposants)



DECEMBRE

Samedi 7 : Repas des aînés de la Commune

Mercredi 11 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Mardi 31 : Réveillon par Cadanses Folk



JANVIER

Dimanche 26 : Thé dansant de l'Amicale du 3^{ème} Age



Agenda des manifestations sur le territoire
de la Communauté de Communes
disponible à l'Office de Tourisme
au 05 55 78 51 13 et www.montsdechalus.fr
Récapitulatif des manifestations de la
Commune disponible sur www.flavignac.fr

Marché tous les samedis matin
place du Général de Gaulle
de 8h à 13h.

Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal et le 28 décembre.

Permanences du maire :

mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints :

Christine Sazerat : mardi après-midi sur RDV

Christian Desroche, Alain Passerieux et Christophe Lagneau : samedi matin sur RDV

Permanences assistante sociale :

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 17h00

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité :

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

Eau :

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

Téléphone :

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,
composer le 10 13.

Ordures ménagères :

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchèteries :

Déchèterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchèterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

